

Conseil Communautaire du 30 avril 2026 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE.

- au titre du programme Financer mon investissement « commerce et artisanat », une demande d'aide a été présentée par l'entreprise Michelle DEBRABANT en vue de permettre de financer des investissements : achat de matériels et rénovation de la vitrine de son nouveau local commercial, situé 10 rue de la fraternité.

Cette demande a reçu un avis favorable du comité d'attribution des aides économiques de la Communauté de Communes du « PAYS DE LAPALISSE » le 10 avril 2026 : Madame la Présidente décide d'allouer à l'entreprise Michelle DEBRABANT une aide d'un montant maximal de 1 013 €.

- de conclure l'avenant N°5 au marché de travaux de voirie suite au groupement de commandes lancé avec les communes de LAPALISSE, ANDELAROCHE, ISSERPENT, SAINT-PIERRE-LAVAL et DROITURIER avec la société ADN TP, afin de modifier les quantités et prix concernant la réparation de la déformation de chaussée de la rue Jean Macé ; le montant initial et la globalité de la prestation restent identiques et s'élèvent à 49 480 €.

- d'allouer au titre du dispositif du programme Aide Immobilier d'Entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-villes et centre bourgs, une aide à l'entreprise SAS INSTANT PARFAIT, en vue de rénover son local commercial, situé 5 place Charles Bécaud. Cette demande a reçu un avis favorable du comité d'attribution des aides économiques le 18 décembre 2025 et cette aide s'élève à un montant maximal de 1 018 €.